



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3068

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech la Doua - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3068**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech la Doua - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire.

Le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6^{ème} CPER, a fait l'objet de la délibération du Conseil n° 2015-0658 en date du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise 3 grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

L'opération comprend la requalification des voiries structurantes de la Doua et la rénovation du chauffage urbain, opération d'un projet stratégique plus global.

Le campus LyonTech la Doua et ses franges sud constituent l'un des grands territoires économiques stratégiques à l'échelle métropolitaine et un campus moteur pour la visibilité et l'attractivité du site universitaire Lyon Saint Etienne.

II - Projet

Au-delà des investissements réalisés par l'État et les collectivités dans le cadre de l'opération campus jusqu'en 2020, ciblés sur la réhabilitation des bâtiments d'enseignement, sur la création de plateformes technologiques, il s'agit désormais de garantir aux étudiants et enseignants-chercheurs du campus, un environnement de qualité connecté à la ville.

Cela passe par des investissements importants sur :

- la rénovation du réseau de chauffage urbain du campus par la création d'un éco-campus tel que programmé dans le cadre du plan campus et en cohérence avec le déploiement du chauffage urbain dans la Métropole (opération terminée),
- les voiries structurantes du campus et les espaces publics qui le composent.

La mise en œuvre de ces 2 actions permet une remise à niveau globale du campus (immobilier et espaces publics) à échéance 2020, en cohérence avec l'ambition forte affichée sur ce site.

Ces actions sur les voiries ont été initiées dans le cadre du CPER 2000-2006 et du plan de mandat 2007-2013, avec une 1^{ère} tranche d'aménagements réalisée sur l'avenue Pierre de Coubertin et le tronçon nord de l'avenue Gaston Berger.

Il s'agit de poursuivre les requalifications engagées pour permettre le transfert de domanialité et de gestion vers la Métropole. Les études d'avant-projet ont porté sur l'ensemble du périmètre des voies structurantes du campus et ont permis de définir un périmètre de travaux correspondant au budget alloué à cette opération dans le cadre du CPER. Ainsi, les travaux porteront sur l'avenue Pierre de Coubertin, sur le tronçon ouest du boulevard Niels Bohr, sur la rue des Sports et son carrefour avec l'avenue Albert Einstein.

III - Maîtrise d'ouvrage de l'opération

La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération située sur le domaine de l'État, par une convention passée dans le cadre des financements du CPER. Cette convention confie à la Métropole la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'aménagement des voies structurantes du campus LyonTech la Doua et fixe les principes de transfert de propriété à la Métropole de l'ensemble des voiries requalifiées. A l'issue des travaux, l'État cédera gratuitement la pleine propriété des voiries aménagées à la Métropole.

IV - Montage financier

Un montant de 9 400 000 € a été affecté dans le cadre du CPER, pour les opérations chaufferie et voiries de LyonTech la Doua. Cela permet une participation financière de l'État correspondant à la remise à niveau de ces équipements avant remise à la Métropole.

La répartition financière est la suivante :

- opération chaufferie :

. la Métropole a financé, dans le cadre du CPER, la somme de 520 000 € en 2016 ;

- opération voiries :

. la somme affectée au CPER pour les voiries est de 8 880 000 € répartis comme suit :

. 5 980 000 € à la charge de la Métropole,
. 2 900 000 € à la charge de l'État.

Par délibération du Conseil n° 2015-0823 du 10 décembre 2015, la Métropole a procédé à l'individualisation partielle de l'autorisation de programme de 1 220 000 € pour l'opération chaufferie et pour réaliser les études préalables et de maîtrise d'œuvre pour les voiries.

Le calendrier est le suivant :

- consultations travaux : 1^{er} semestre 2019,

- travaux : à partir du 2^{ème} semestre 2019, jusqu'au 1^{er} semestre 2021.

Ainsi, la présente demande d'autorisation de programme complémentaire est de 8 180 000 € en dépenses et 2 900 000 € en recettes à la charge du budget principal.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- en dépenses :

. 2019 : 2 000 000 €,
. 2020 : 4 300 000 €,
. 2021 : 1 880 000 € ;

- en recettes :

. 2020 : 1 500 000 €,
. 2021 : 1 400 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation de la Métropole à l'opération de rénovation des infrastructures du campus de LyonTech la Doua dans le cadre du CPER 2015-2020, notamment, pour l'opération voiries.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P03 - Enseignement supérieur et recherche pour un montant de 8 180 000 € en dépenses et 2 900 000 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° OP03O4955 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 000 000 € en dépenses en 2019,
- 4 300 000 € en dépenses et 1 500 000 € en recettes en 2020,
- 1 880 000 € en dépenses et 1 400 000 € en recettes en 2021.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 9 400 000 € en dépenses et 2 900 000 € en recettes à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 23 pour un montant total de 8 180 000 €.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 13 pour un montant total de 2 900 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.